

nombre évolue  
 36571 France métropolitaine  
 112 DOM  
 212 Outre-mer  
 100 COM  
 36783  
 Paris = 1  
 Pas de Calais = 895  
 nombre variable par département

élus pour **6 ans** conseillers municipaux  
 scrutin majoritaire si < 3 500 habitants  
 scrutin de liste en mode mixte si > 3 500 habitants  
**Conseil municipal**  
 élections suivant taille commune

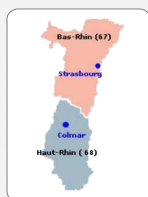
élu lors de la 1ère réunion du conseil municipal  
 scrutin majoritaire à 3 tours élu pour **6 ans**  
 nombre adjoints < 30% effectif conseil municipal  
**chef des services municipaux**  
 agent exécutif du conseil municipal  
 magistrat municipal  
 représentant de l'État  
**Maire**  
 sous l'autorité du préfet

plus petite division administrative

Compétences

- élections état-civil
- service sociaux gratuits
- entretien voirie municipale
- action éducative
- police municipale
- hygiène et environnement
- production et distribution énergie
- équipements collectifs
- transports publics
- logement social
- urbanisme
- aménagement du domaine public
- développement économique
- réalisation de manifestations
- référendum local

**Commune**



Collectivités territoriales

**Région**

26  
 22 France métropolitaine dont la Corse (statut particulier)  
 4 Outre-mer monodépartementales

Liée à identité culturelle ou sociale

Compétences

- Action économique
- Aménagement du territoire
- Formation
- Autres domaines
- équipements collectifs
- infrastructures, transports
- environnement, mise en valeur espaces naturels
- construction
- équipement
- dépenses de fonctionnement
- formation professionnelle continue et apprentissage
- tourisme
- santé
- patrimoine culturel

administre la région  
 siège au chef-lieu de région (Hôtel de région)  
 conseillers régionaux élus pour **6 ans** (rééligibles)  
 se réunit au moins une fois par trimestre  
 vote le budget de la région  
 délibère sur les affaires régionales qui lui sont soumises  
**pouvoir délibératif**  
**gère par Conseil régional**  
 Commissions spécialisées  
 développement économique  
 budget  
 enseignement  
 transports

élu par le Conseil régional pour **6 ans** à la majorité absolue  
 préside les réunions du Conseil régional  
 chargé de l'exécution des décisions et des délibérations du Conseil  
**Président du Conseil régional**  
 chef des services administratifs de la région  
 saisit le Conseil économique et social régional de tous les problèmes de sa compétence  
**pouvoir exécutif**  
 budget, plan, orientations générales

assemblée consultative  
 membres désignés pour **6 ans** par organisations professionnelles, économiques, scientifiques, culturelles de la région  
**Conseil économique et social régional**

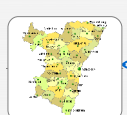
Plus haut niveau de division territoriale

96 France métropolitaine  
 4 Outre-mer  
 100  
 3 839 cantons (124 outre-mer)  
 de 15 (Territoire de Belfort) à 79 (Nord)  
 chaque département est divisé en cantons  
**découpage géographique**

régle les affaires du département  
 vote le budget départemental  
 Enseignement, sport, culture  
 Aide sociale  
 Santé, hygiène  
 Commissions  
**Conseil général**  
 élus dans chaque canton pour **6 ans** (rééligibles)  
 suffrage universel direct  
 renouvelables par moitié tous les 3 ans  
 conseillers généraux  
 Canton = circonscription électorale

élu pour 3 ans par les conseillers généraux  
 Ordonnateur des dépenses du département  
 assisté d'une commission permanente  
**Président du Conseil général**  
 chef des services administratifs du département

**Département**



divisé en cantons

Compétences

- RMI, RSA
- prestations sociales
- prévention sanitaire
- services sociaux
- Aide sociale et santé
- voies de communication
- aménagement rural
- Equipements collectifs et gestion du patrimoine départemental
- construction
- équipement
- collèges
- entretien
- transports scolaires
- Actions éducatives
- Aides aux communes
- Intervention économique

créé par la Révolution

